



COMMISSION DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Sur convocation
Ligne directe : 04.92.15.80.32

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal n°01
Réunion du 07 septembre 2021

Président : M. Marc ERETEO

Présents : MM.- Denis RICCI - Olivier PACE

Excusé(es) : MME. MARTINACHE Nathalie - M. Claude CONTI

Début de la séance : 17H30

Le Président ouvre la séance en présentant un petit compte-rendu de la rentrée des bénévoles de la Ligue du 4 septembre puis passe à l'ordre du jour.

Programmation des visites

- **Semaine 37**

NICE :

Plaine du var 1 -> éclairages

Lauvette 5, Lafayette, Nicolaï, Carlin -> installations

Mearelli -> installations + éclairages

LA COLLE SUR LOUP :

Marcel Laurent -> Installations

SAINT LAURENT DU VAR :

Béranger -> éclairages

CARROS :

Omnisport -> éclairages

• **AFFAIRES DIVERSES :**

Le président de la CDTIS et Denis Ricci assisteront à la CRTIS plénière de la Ligue le 18/09 au siège de la Ligue.

Séance levée à 19h30

Le Président de séance :
M. Marc ERETEO

Le Secrétaire de séance :
M. Denis RICCI